DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

COMMUNE DE VALENSOLE

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

4.1.4. LISTE DES SECTEURS DE MIXITE SOCIALE

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme prescrite par délibération du Conseil Municipal du 3 novembre 2014
Plan Local d'Urbanisme arrêté par délibération du Conseil Municipal du …….13 octobre 2017

begeat

Rappel du code de l'urbanisme – article L151-15

« *Le règlement peut délimiter, dans les zones urbaines et à urbaniser, des secteurs dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logements, un pourcentage de ce programme est affecté à des catégories de logements qu'il définit dans le respect des objectifs de mixité sociale* ».

Les secteurs de mixité sociale sont représentés graphiquement sur les plans de zonage, documents graphiques 4.2. Ils sont représentés par un numéro et par la représentation graphique suivante :

Intitulé	*Exemple de représentation graphique*
Secteurs de mixité sociale définis par l'article L151-15 du code de l'urbanisme	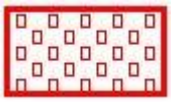

N° de SMS	**Situation**	**Destination**	**Superficie**
1	Secteur La Forge Parcelles 850, 851, 852, 485, 1410, 1408 et 858 SECTION I	50 % de la superficie de plancher totale de l'opération de logements sera affectée à du logement social ; soit la création d'environ 3**0** logements à caractère social	8350 m²
2	Secteur Ancienne école Parcelle 1627 SECTION I	Réhabilitation du bâtiment de l'ancienne école, sur emprise et hauteur existantes. 50 % de la superficie de plancher totale de l'opération de logements sera affectée à du logement social ; Soit la création d'environ 6 logements à caractère social	2010 m²
3	Secteur Ancienne gendarmerie Parcelles 1281 et 1280 SECTION I	50 % de la superficie de plancher totale de l'opération de logements sera affectée à du logement social ; soit la création environ 8 logements à caractère social	700 m²